



## Avis de renouvellement des membres du CCAS

A la suite du renouvellement et de l'installation du conseil municipal de l'Aiguillon la Presqu'île, l'ensemble du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) doit également être renouvelé.

En application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, figurent parmi les membres nommés au conseil d'administration du CCAS :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales ;
- Un représentant des associations des retraités et de personnes âgées du département;
- Un représentant des associations des personnes handicapées du département.

8 postes sont à pourvoir

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en adressant une liste comportant au moins trois personnes, sauf impossibilité dument justifiée. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune

Ne sont pas recevables les candidatures de personnes qui sont fournisseurs de biens ou de services au CCAS ou qui sont membres du Conseil municipal.

Le renouvellement du conseil d'administration devant intervenir dans les deux mois qui suivent le conseil municipal, Monsieur le Maire invite les associations concernées à lui adresser leurs propositions concernant leurs représentants (fiche candidature jointe), **avant le 12 mai 2024**, délai de rigueur.



**Fiche Candidature**

ASSOCIATIONS Membre du Conseil d'Administration du CCAS de l'Aiguillon-La-Presqu'île

L'association .....

Représentée par.....

Domaine d'action : .....

Coordonnées de l'association : - Adresse :

.....  
.....

- Téléphone : ..... Email : .....

Le candidat Nom : ..... Prénom : .....

Date de Naissance : ..... Profession : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

**Présentation (engagement, motivation personnelle)**

Fait à ..... Le .....

Signature du candidat

Décision du Maire :

- Retenue
- Non retenue